



## **CONTRIBUTION REFERENTIELS LICENCE**

**La CFDT<sup>1</sup> milite depuis plusieurs années pour le développement de la dimension professionnelle de l'enseignement supérieur pour plusieurs raisons.**

Après la grande vague de massification, l'Université va devoir faire face à une grande évolution du public étudiant si nous souhaitons pouvoir accueillir une part toujours plus importante d'une classe d'âge. Cette situation nécessite d'adapter les cursus de formation tant sur les contenus que sur les méthodes pédagogiques. Il faut permettre une réorganisation des temps d'apprentissage en confiant à l'Université un rôle plus fort d'accompagnement et non pas simplement d'accès aux savoirs.

Par ailleurs, mis à part certains secteurs (juridique, médecine, pharmacie, dentaire...) et certaines structures (IUT, ex-IUP, formations d'ingénieurs,...), les cursus universitaires, et tout spécialement les licences générales, sont souvent mal connus quant aux compétences atteintes par les diplômés. Cela suscite l'inquiétude des étudiants et un manque de confiance des employeurs, qui se traduisent par des difficultés manifestes en matière d'insertion professionnelle.

La CFDT considère que le niveau licence doit permettre, et la poursuite d'études, et l'insertion professionnelle immédiate.

C'est pourquoi elle soutient la démarche engagée sur des référentiels de compétences pour la « nouvelle » licence et traduite par l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011. Cet arrêté en son article 3 prévoit pour chaque discipline ou ensemble de disciplines, la définition de référentiels de compétences autour de quatre champs : compétences disciplinaires, linguistiques, transversales et préprofessionnelles.

**La CFDT a été consultée par Mme la rectrice Florence Legros sur les projets de référentiels de compétences transversales et préprofessionnelles rédigés pour chacun des cinq grands domaines et a émis les remarques principales suivantes :**

1. S'il existe des compétences transversales et préprofessionnelles, ce que pense la CFDT, celles-ci n'ont aucune essence disciplinaire a priori. Dès lors, la **rédaction d'un texte unique**, et non d'un texte par domaine comme ce qui nous est présenté, est indispensable. La lecture comparée des cinq projets actuels révèle des points communs, mais aussi des divergences de classement, de formulation, d'attentes qui résultent manifestement de définitions non homogènes parce qu'établis par une entrée domaine/discipline. La rédaction d'un texte unique permettra de mieux définir ce qui relève de quoi, d'être plus cohérent et plus précis et par voie de conséquence réellement transversal. De même un document unique permettra de distinguer de façon cohérente les compétences transversales et les compétences préprofessionnelles attendues.

---

<sup>1</sup> Confédération et Fédération SGEN-CFDT

2. L'existence d'un texte unique de définition des compétences transversales et préprofessionnelles comporte aussi un autre intérêt pour la CFDT, celui de faciliter **l'articulation de ce référentiel licence avec les référentiels amont (BTS, DUT ...) et aval (Master...) ou avec les référentiels développés par les branches professionnelles (Certificat de Qualification Professionnelle, Certificat de Qualification Professionnelle Interbranche ...)** de façon à construire une progression logique et permettre des passerelles à tous les niveaux avec d'autres formations. **Les entreprises connaissent mal les Licences** : c'est une raison de plus d'avoir un seul référentiel commun pour les compétences transversales, afin de mieux repérer, pour un étudiant et pour une entreprise/organisation, ce dont est capable un étudiant diplômé licence.
3. Il nous semble aussi indispensable que **ce référentiel contienne des indicateurs de niveaux attendus au niveau licence en utilisant les références européennes existantes.**
4. Le référentiel « compétences transversales et préprofessionnelles » fixe les objectifs et détermine le niveau qui doit être acquis en licence pour chacune d'elles **dans un format identique quelle que soit la discipline.** En revanche, il n'a pas à fixer la façon de les acquérir, la pédagogie à utiliser, les modalités de mise en œuvre, qui elles relèveront des domaines/disciplines. D'autres documents devront traiter les questions de contenus de formation, d'évaluation de l'acquisition de ces compétences et des modes de certification.

**La CFDT estime que ce travail doit se prolonger et être suivi régulièrement. C'est pourquoi, elle demande que :**

1. le ministère de l'enseignement supérieur soumette au CNESER les décisions qu'il entendra prendre à la suite de ce rapport, s'engage à outiller les universités pour la mise en place de ces référentiels et organise la diffusion des bonnes pratiques ;
2. le comité de suivi licence-licence professionnelle se voit confier la coordination et le suivi de la mise en place de ces référentiels et son évaluation ;
3. le ministère mette en place des lieux d'échange et de discussion avec les organisations professionnelles (patronales et salariées) qui, comme les Commissions Paritaires Consultatives à l'éducation nationale, permettent une confrontation régulière sur les évolutions à apporter à ces référentiels en s'appuyant sur des chantiers déjà ouverts :
  - les partenaires sociaux au sein du comité « observatoires et compétences » qu'ils ont mis en place travaillent en ce moment à une charte de qualité des certifications de qualification professionnelle interbranche pour favoriser le développement de compétences transversales et transférables entre branches professionnelles
  - la conférence nationale de l'industrie installée après les états généraux de l'industrie a mis en place douze filières professionnelles et des commissions transversales (Emploi et compétences, Recherche et innovation), qui toutes se posent la question des compétences à développer pour l'industrie de demain.